



SIAH des bassins versants de Villemur-sur-Tarn (Siren : 200079515)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Villemur-sur-Tarn
Arrondissement	Toulouse
Département	Haute-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2018
Date d'effet	01/02/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jean-Marc DUMOULIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Villemur sur tarn
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	31340 VILLEMUR SUR TARN
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	66 894
Densité moyenne	121,04

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
31	CC des Coteaux du Girou (243100732)	CC
31	CC du Frontonnais (200034957)	CC
81	CC Tarn-Agout (200034023)	CC
31	CC Val'Aïgo (243100773)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Compétences obligatoires :</i> Item 1 de l'article L.211-7 du CE : "Aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique" ; Item 2 de l'article L.211-7 du CE : "Entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau" <i>Compétences optionnelles :</i> Item 5 de l'article L.211-7 du CE : "la défense contre les inondations" Item 8 de l'article L.211-7 du CE : "protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines" Par substitution - Autres actions environnementales <i>Compétence optionnelle :</i> Item 4 de l'article L.211-7 du CE : "La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols"

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)